

The OSCE Secretariat bears no responsibility for the content of this document and circulates it without altering its content. The distribution by OSCE Conference Services of this document is without prejudice to OSCE decisions, as set out in documents agreed by OSCE participating States.

PC.DEL/1406/19
13 December 2019

Original: FRENCH

**Déclaration franco-allemande relative au Sommet de Paris en format
« Normandie » (Paris, 9 décembre 2019)**

***Prononcée par l'Ambassadrice Christine FAGES, Représentante
permanente de la France auprès de l'OSCE, au conseil permanent
du 12 décembre 2019***

La France et l'Allemagne s'alignent sur la déclaration prononcée par le délégué de l'Union européenne.

M. Emmanuel Macron, président de la République française, Mme Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, M. Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie et M. Volodymyr Zelensky, président de l'Ukraine, se sont rencontrés à Paris ce 9 décembre.

Ils ont réaffirmé leur attachement à la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk et décidé ce qui suit :

Les parties se sont engagées à mettre en oeuvre totalement et intégralement le cessez-le-feu, qui sera consolidé par la mise en oeuvre de toutes les mesures nécessaires de soutien au cessez-le-feu, avant la fin de l'année 2019.

Les parties soutiendront l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de déminage actualisé, sur la base de la décision du Groupe de contact trilatéral relative aux activités de déminage, en date du 3 mars 2016.

Les parties soutiendront un accord au sein du Groupe de contact trilatéral sur trois zones de désengagement , avec l'objectif de procéder au désengagement des forces et des équipements d'ici à la fin du mois de mars 2020.

Les parties encourageront le Groupe de contact trilatéral à faciliter la libération et l'échange de personnes faites prisonnières dans le cadre du conflit d'ici la fin de l'année, sur la base du principe "tous contre tous", en commençant par "tous les prisonniers identifiés contre tous les prisonniers identifiés", étant entendu que les organisations internationales, notamment le Comité international de la Croix rouge (CICR), se verront accorder un accès total et sans condition à toutes les personnes détenues.

Les parties soutiendront un accord au sein du Groupe de contact trilatéral, dans les 30 jours, sur les nouveaux points de passage le long de la ligne de contact, fondé principalement sur des critères humanitaires.

Les parties ont rappelé que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine (MSOU) doit être en mesure d'user de toutes les possibilités offertes par le mandat du 21 mars 2014 et disposer d'un accès sûr et sécurisé dans toute l'Ukraine pour pouvoir remplir son mandat intégralement.

Les parties ont exprimé leur intérêt pour un accord à trouver au sein du format Normandie (N4) et du Groupe de contact trilatéral sur tous les aspects juridiques des dispositions particulières d'auto-administration locale – statut spécial - de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, comme indiqué dans le Paquet de mesures relatives à la mise en oeuvre des accords de Minsk de 2015, afin d'en assurer le fonctionnement sur une base permanente.

Elles ont considéré qu'il est nécessaire d'intégrer la Formule Steinmeier dans la législation ukrainienne conformément à la version arrêtée dans le cadre du N4 et du Groupe de contact trilatéral.

Enfin, les parties demandent à leurs conseillers politiques et à leurs ministres des affaires étrangères de veiller à la mise en oeuvre des accords trouvés et conviennent de tenir une nouvelle rencontre dans ce format dans les quatre prochains mois, notamment au sujet des conditions politiques et sécuritaires des élections locales.

La France et l'Allemagne saisissent cette occasion pour saluer l'extension de la « loi sur les aspects juridiques des dispositions particulières d'auto-administration locale de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk » (dite « loi sur le statut spécial » décidée par le parlement ukrainien ce matin.

Je vous remercie.